



PRISE DE POSITION DE MATTHIAS SCHNYDER

Coordonner Confédération et cantons

La politique de promotion économique de la Confédération agit subsidiairement aux cantons et aux privés. Une meilleure coordination profite à tous.

Avec son message sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023, le Conseil fédéral veut poursuivre le développement des instruments de la Confédération en la matière. Tâche transversale, l'amélioration de la coordination entre les niveaux de l'État joue à cet égard un rôle primordial. Une collaboration suivie entre la Confédération et les cantons concerne surtout la promotion de la place économique, de la politique régionale et du tourisme. La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) assume un rôle intercantonal de coordination. La promotion des exportations est d'abord l'affaire de la Confédération.

Les cantons en concurrence

La coordination entre la Confédération et les cantons en matière de promotion économique fonctionne globalement bien. En ce qui concerne l'élaboration du nouveau message, les efforts communs se sont concentrés sur une meilleure coordination des différents champs d'action de la promotion économique et la création d'instruments plus efficaces. La promotion de la place économique suisse à l'étranger en est un exemple.

La concurrence nationale oblige les cantons à pratiquer une promotion économique attrayante. Des comparaisons effectuées dans des États de l'OCDE en 2017 montrent que le nombre d'échelons étatiques n'influence pas négativement l'attractivité des investissements. La structure fédéraliste exige toutefois une coordination étroite entre les différents niveaux. C'est pourquoi l'une des tâches centrales de la promotion économique suisse

est d'assurer une présence à l'étranger aussi coordonnée que possible entre la Confédération et les cantons. L'objectif commun consiste à générer des implantations et à créer ainsi des emplois.

La promotion de la place économique suisse à l'étranger est coordonnée par un groupe de pilotage coprésidé par deux membres issus respectivement de la CDEP et du Secrétariat d'État à l'économie (Seco). Les représentants cantonaux de ce groupe de pilotage ont élaboré une charte commune pour la période 2020–2023 qui harmonise les priorités et précise les modalités de leur collaboration. La CDEP, en étroite collaboration avec le Seco, a défini sur cette base les axes de la promotion future de la place économique suisse à l'étranger. Ceux-ci donnent des impulsions importantes pour renforcer l'efficacité de la promotion de notre pôle économique. Ils servent aussi de base aux nouvelles conventions de prestations des cantons et de la Confédération avec l'association de promotion Switzerland Global Enterprise (S-GE).

Ces optimisations de la coordination dans le domaine de la promotion du site économique suisse sont l'expression d'une collaboration qui s'est continuellement améliorée ces dernières années entre les différents acteurs, en particulier entre la Confédération et les cantons. Cette meilleure coordination se reflète dans tous les champs d'action du message de la promotion économique de la Confédération pour les années 2020 à 2023.

Matthias Schnyder est secrétaire général de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP), à Berne.